



Bulletin d'inscription

à renvoyer avant le 27 mai 2011 à :
Bien Vivre à Bruges Capbis Mifaget
Philippe CAUSSE
14, Route de Capbis
64800 BRUGES CAPBIS MIFAGET



Inscriptions sur place possible pour la randonnée - Attention: le nombre de participants est limité
Inscriptions pour le repas uniquement par courrier

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Email :

Licence : (entourer) **UFOLEP** **FFC** **FSGT** **FFCT** **Non licencié**

Club:

MONTANT DE LA PARTICIPATION (5 € par participant sont reversés à l'ADOT 64)

Epreuve : 13 € jusqu'au 28/05/2010 (inscription par courrier)
15 € sur place - Attention: le nombre de participants est limité

Repas : 15 € Inscription par courrier uniquement jusqu'au 27/05/2011

Nombre de repas supplémentaires :

Montant total :€ à régler par chèque à l'ordre de Association Bien Vivre à Bruges Capbis Mifaget

Des dons complémentaires ouvrant droit à déduction fiscale peuvent être fait par chèque à l'ordre de France ADOT

L'INSCRIPTION VAUT ACCEPTATION DU REGLEMENT CI-DESSOUS

Objet de l'Immortelle

L'Immortelle (l'edelweiss en béarnais) est une randonnée cycliste sans classement ni chronométrage destinée à promouvoir les dons du sang et d'organes par la réalisation de défis personnels consistant à graver plusieurs cols dans la journée.

Obligations des participants

- être âgé de plus de 18 ans le jour de la manifestation
- respecter le code de la route
- porter un casque rigide sur la totalité du parcours
- porter un éclairage et un gilet conformes à la réglementation pour rouler de nuit
- choisir son parcours en fonction de ses capacités physiques et sous sa propre responsabilité
- graver les cols à son propre rythme.
- fixer à son guidon la plaque portant le logo de l'Immortelle
- respecter l'environnement
- faire valider la carte de contrôle au départ, aux sommets des cols gravés et à l'arrivée
- respecter les consignes données par les organisateurs
- avoir ses propres assurances des dommages corporels et matériels pouvant survenir durant la randonnée
- autoriser les organisateurs et les médias à utiliser les photos prises durant la manifestation

Parcours

- un circuit obligatoire de 82 km (Bruges, Arthez d'Asson, Ferrières, cols du Soulor, col d'Aubisque, Laruns, Louvie-Juzon, Bruges)
- des ascensions optionnelles de cinq cols en aller-retour (Spandelles, Pourtalet, Aubisque, Marie-Blanque, Castet).

L'ordre des cols est obligatoire. Il est possible de sauter des cols. Les randonnées possibles vont de 82 à 229 km et de 1700 à 6100 mètres de dénivelé.

Horaires des contrôles

Départ libre de 5h00 à 10h00

1. col de Spandelles de 6h30 à 12h00
2. col du Soulor de 7h00 à 13h00
3. col d'Aubisque (est) de 7h30 à 14h00
4. col du Pourtalet de 9h30 à 15h00
5. col d'Aubisque (ouest) de 9h00 à 17h00
6. col de Marie Blanque de 10h00 à 18h30
7. col de Castet de 10h00 à 19h30